

L'emploi partagé

une autre manière de recruter




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

 CCI JURA

 Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
FRANCHE-COMTE

Soelis
Votre ressource pour l'emploi

FINANCEURS :



Le groupement d'employeurs

L'emploi partagé dans un groupement d'employeurs, **c'est quand une même personne a 2 employeurs** ou plus, mais **un seul contrat de travail**. Ce sont des employeurs qui partagent la même personne.

L'employeur adhère à une association loi 1901 (entre 10 et 50 €) qui est dirigée par des employeurs de son territoire. Il peut mobiliser un ou plusieurs salariés dans l'année.

Peuvent adhérer à cette association **des entreprises agricoles, des artisans, des commerçants, des industries, des collectivités.**

Tous les papiers (contrats, payes, ...) **sont gérés par l'équipe administrative du groupement** qui s'occupe avec l'adhérent de **trouver la réponse :**

- à des besoins ponctuels saisonniers
- à des besoins permanents mais à temps partiel

Pas de paperasses ...

Un salarié quand il faut !

Le tarif de l'heure, c'est du tout compris !

 CONTACTS

Votre service **Emploi Partagé**

 03.84.35.14.51

emploi.partage@plateforme-rh-jura.fr